



Canton du Valais
COMMUNE DE CONTHEY

Plan d'affectation des zones

Modifications partielles

Conthey Nord

Echelle 1:2'000

Le Président

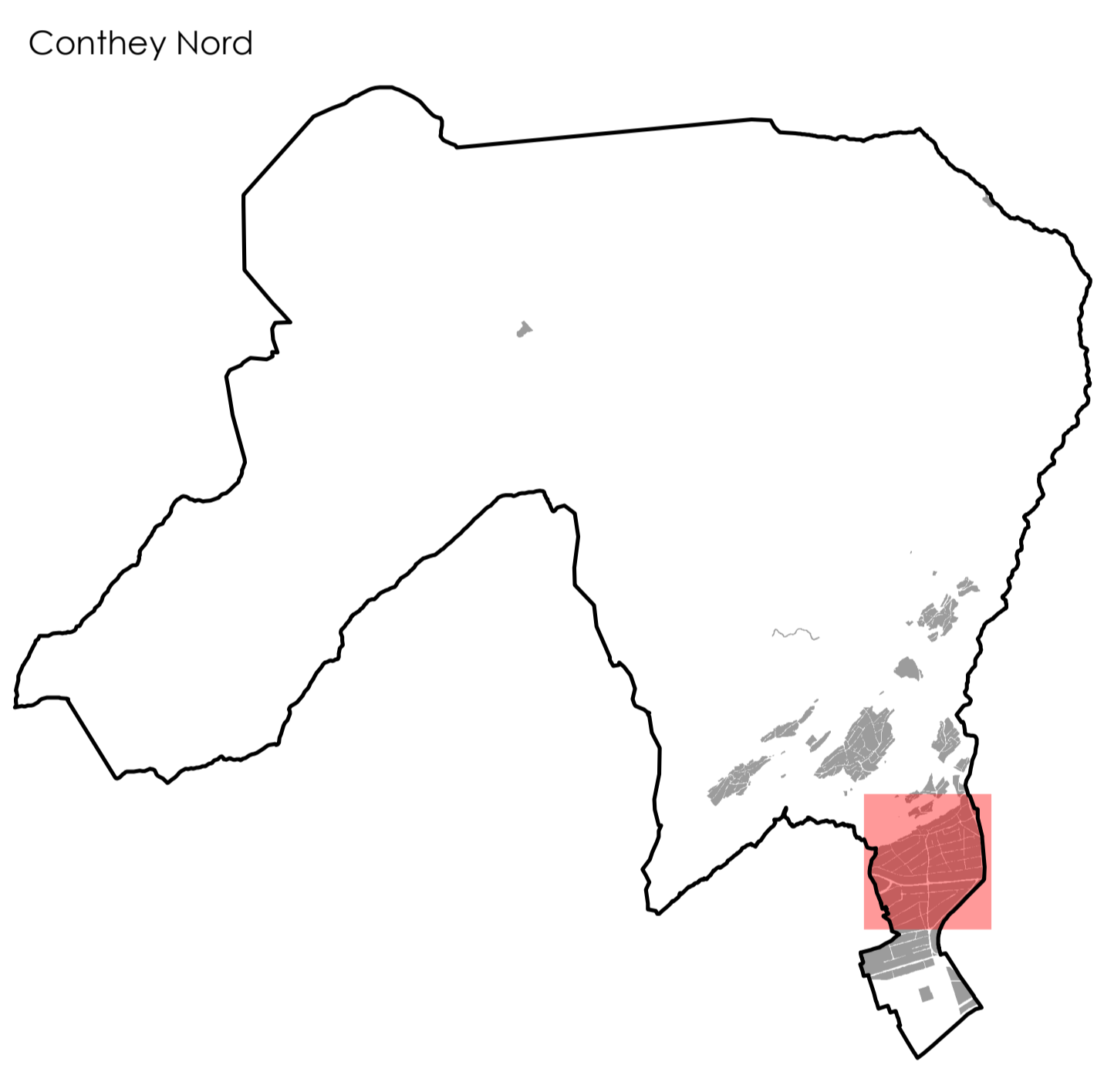
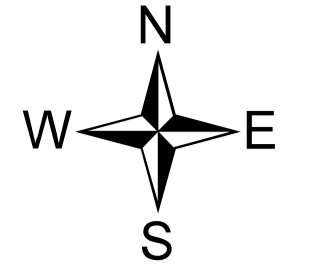

Le Secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du

Source: Office fédéral de topographie
Reproduction autorisée par le CC-BY - canton du Valais



Document n° 2/3



Légende

Affectation du sol

- Zones à bâtir
 - Zone vieux village VV
 - Zone extension village EV
 - Zone mixte habitat et commerce R8
 - Zone résidentielle forte densité plaine R7
 - Zone résidentielle moyenne densité R6
 - Zone moyenne densité plaine R5
 - Zone résidentielle faible densité coteau R4
 - Zone résidentielle faible densité plaine R3
 - Zone mixte commerce et artisanat M1
 - Zone artisanale AR
 - Zone commerces - centres d'achat CC
 - Zone de constructions et d'installations publiques ZCP A-B
 - Zone destruction, de dépôt et de traitement des matériaux de la Morgé
- Zones agricoles
 - Zone agricole
- Zones de protection
 - Zone de protection du paysage cantonale
 - Zone de protection du paysage locale
- Secteurs archéologiques

A titre indicatif

- Périmètres des modifications du PAZ
- Limite communale
- Zones de danger de crues (non approuvées pour le foramen des Fontaines et la Morgé)
 - danger élevé
 - danger moyen
 - danger faible
 - danger résiduel
 - Zone de déchargement de l'aéroport de Sion
 - Autres bâtis
- Lacs et cours d'eau
- Chemins de randonnée pédestre
 - chemin pédestre principal
 - chemin pédestre secondaire
- Vales de communication historiques (VVS)
 - importance nationale
 - importance régionale
 - importance locale

Férimètres des PAD en vigueur

- PAD "B Cottagnoud" (BC)
- PAD "Châteauneuf - Les Rottes" (CR)
- PAD "Cravère de la Morgé" (GM)
- PAD "Parcouret centre" (PC)

Secteurs à PAD obligatoire